



Les démarches pour faire un test de paternité

Par **sangel**, le **05/01/2009** à **15:18**

bonjour. J'ai 22 ans et J'habite à la Réunion. J'ai 2 pères potentiels et j'aimerais savoir quelles sont les démarches à suivre afin de faire un test de paternité, de mon propre souhait, pour connaître enfin qui est mon vrai père.

est ce qu'il est possible de le faire sans pour autant passer par un juge si un des 2 pères est d'accord?

Par **jeetendra**, le **05/01/2009** à **15:39**

bonjour, pas de test de paternité sans autorisation du juge (T.G.I), prenez un avocat et engagez une action judiciaire en recherche de paternité, avant vos 28 ans, après c'est trop tard, bonne année 2009, cordialement